

Réunion du 16 décembre 2021 au 17 décembre 2021

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Livre et lecture	199

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE ;
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023,
- VU** le Régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1511-2, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de son article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 150 000 euros d'autorisations de programme, de 1 796 000 euros d'autorisations d'engagement, de 150 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 1 596 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°199 : "Livre et lecture".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs